
Programme de Formation

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales et des projets sur modèles aquatiques faune sauvage non captive



Organisation

Durée : 57 heures

Mode d'organisation : Mixte

Contenu pédagogique

 **Public visé**

Cette formation réglementaire au titre de l'article R.214-114 du Code rural et de l'arrêté du 1er février 2013 relatif à l'acquisition et à la validation des compétences en expérimentation animale s'adresse aux techniciens, ingénieurs et étudiants participant directement à des procédures expérimentales sous la direction d'une personne titulaire de la formation concepteur ainsi qu'aux doctorants, chercheurs et ingénieurs qui se destinent à concevoir ou réaliser des procédures expérimentales et des projets sur les modèles aquatiques.





Objectifs pédagogiques

Objectif de la formation :

- Acquérir la qualification obligatoire de personnel concevant ou réalisant des procédures expérimentales et des projets sur les modèles aquatiques.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître et assimiler le cadre réglementaire relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques.
- Maîtriser la réglementation spécifique aux projets menés sur la faune sauvage en milieu naturel.
- Appréhender les fondements de l'éthique animale.
- Acquérir les connaissances de bases sur les modèles aquatiques (faune captive et sauvage).
- Connaître les notions techniques de base nécessaires pour mettre en oeuvre dans les meilleures conditions les procédures expérimentales : anesthésie, analgésie, euthanasie, gestes invasifs, observations des animaux et mise en oeuvre des points limites.
- Maîtriser les outils méthodologiques pour optimiser la conception des procédures expérimentales réalisées sur des modèles animaux.

Il ne sera pas possible de reporter les objectifs pédagogiques sur les attestations. Cette formation étant réglementaire, le format de son attestation est imposé et validé par la CNEA (Commission nationale pour la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques).



Description

La formation débute par la présentation du cadre réglementaire et des fondements de l'éthique animale. Sont présentées ensuite les connaissances de bases sur les modèles aquatiques puis les notions techniques de base nécessaires pour mettre en oeuvre dans les meilleures conditions les procédures expérimentales. Pour terminer sont enseignés les outils méthodologiques pour optimiser la conception des procédures expérimentales réalisées sur des modèles aquatiques. Les heures de cours sont alternées avec des heures de travaux pratiques. Une table ronde et un examen écrit concluent la formation.



Prérequis

Personnel utilisant des modèles aquatiques à des fins scientifiques.



Modalités pédagogiques

45 h théoriques, 12 h de TP/TD.

Hybride : formation contenant des séquences en présentiel ET à distance.

Les participants sont à 100% en présentiel, pour certains cours les intervenants peuvent être en distanciel.



Moyens et supports pédagogiques

Les supports de cours dématérialisés seront fournis aux participants. Pour les travaux pratiques, une salle et l'ensemble du matériel seront mis à disposition des participants.

Pas d'équipement nécessaire pour cette formation, uniquement de quoi prendre des notes (sur papier ou de façon dématérialisée au choix des participants).



Modalités d'évaluation et de suivi

Les acquis de la formation seront mesurés à la fin de la formation par un questionnaire validé par la CNEA. La validation du contrôle des connaissances est nécessaire pour valider la formation (ainsi que la présence à l'ensemble des cours théoriques et des travaux pratiques).



Informations sur l'admission

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



Informations sur l'accessibilité

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.